

**2008/8904 - Attribution d'une subvention d'investissement de 120 000 euros à la MJC "Galerie 47 Saint-Just" - Approbation d'une convention d'investissement et approbation d'une convention de mise à disposition de locaux** (Direction du Développement Territorial) (BMO du 11/02/2008, p. 0321)

Rapporteur : M. PELAEZ Louis

M. PELAEZ Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, les MJC sont aussi des associations qui travaillent dur pour développer le lien social et développer l'offre socio-éducative. Et donc ce rapport concerne le dernier rapport quant à la construction de la nouvelle MJC Saint-Just dans le 5<sup>e</sup> arrondissement.

Permettez-moi, Monsieur le Maire, pour ce dernier Conseil municipal de la mandature, de rappeler que cette nouvelle MJC Saint-Just qui est maintenant finie, pour laquelle nous en sommes aux travaux de finition et où les équipes de la MJC pourront bientôt aménager dans ces nouveaux superbes locaux qui vont passer de 120 m<sup>2</sup> à 800-850 m<sup>2</sup> dans maintenant quelques semaines, de rappeler qu'après-demain, Monsieur le Maire, nous allons inaugurer la nouvelle MJC Jean Macé dans le 7<sup>e</sup> arrondissement qui va passer de locaux totalement inadaptés de 300 m<sup>2</sup> à des locaux flambant neufs de quasiment 900 m<sup>2</sup> ; rappeler aussi, nous en avons déjà parlé la semaine dernière, que la MJC Perrache est maintenant bien partie puisque l'architecte a été désigné, que les Commissions d'Appel d'Offres sont parties ; de rappeler aussi que le dossier du pôle social et culturel de Saint-Rambert qui va réunir le centre social et la MJC Saint-Rambert sur un même site est également bien parti et de rappeler enfin, Monsieur le Maire, même si ce n'était pas prévu dans notre plan de mandat, que nous allons faire en sorte qu'un autre projet soit maintenant bien avancé, c'est celui de la MJC de Montchat, puisque les réunions de concertation ont démarré. J'ai respecté les engagements que j'avais pris devant le Conseil de quartier de Montchat.

Là aussi, c'est une opération qui est maintenant bien lancée et qui concerne la relocalisation de la MJC Montchat sur le site du foyer Montchat, à côté de la future Maison des Associations de ce quartier, donc c'est peut-être parce que j'ai peur que cela me manque, que l'Opposition ne me dise plus que je fais de l'autosatisfaction, mais pour rappeler qu'on a respecté nos engagements et que j'en suis particulièrement fier Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Pelaez pour votre action.

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le Comité local des MJC, M. Chevretton en l'occurrence, m'a dit que la MJC de Saint-Just sera la plus belle MJC de Lyon du point de vue architectural. Donc, aujourd'hui je ne peux que m'en réjouir parce que cela fait vingt-cinq ans qu'ils attendent et on va bientôt inaugurer cette MJC et cette structure multi-accueil de 45 berceaux, c'est donc un bel équipement. Aujourd'hui, nous votons le mobilier parce qu'on avait voté une somme globale, mais on n'avait pas versé à la MJC le montant du mobilier parce qu'il fallait qu'il s'imprègne

des lieux, donc les 120.000 € serviront pour le mobilier de la MJC. En tout cas, on s'en réjouit et les habitants du 5<sup>e</sup> arrondissement attendent beaucoup de cette MJC. Heureusement que nous avons des MJC et des centres sociaux dans nos quartiers pour le lien social. Voilà ce que j'avais à dire Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. Pelaez ne prend pas part au vote, en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)